En mai 1860, lorsqu'il venait d'exposer le *Petit pêcheur*, Carpeaux avait écrit au maire, M. Bracq :

« Je veux laisser à Valenciennes, non-seulement un exemplaire de mes œuvres, mais encore une marque, en quelque sorte plus spéciale, de ce que je sens (tel est le texte, exact de la lettre) et de ce que je puis, en m'efforçant de faire revivre, d'une façon digne de son gracieux génie, le plus illustre des artistes valenciennois, Antoine Watteau. Défigurée jusqu'à présent plutôt que reproduite par des praticiens vulgaires, la physionomie de l'ingénieux auteur de tant de ravissantes toiles, qui ont opéré l'union de l'Ecole flamande à l'Ecole française, attend encore son interprète.

» Le jour où Valenciennes voudra faire pour Watteau ce qu'Amsterdam a fait naguère pour Rembrandt, j'aime à espérer qu'elle me confiera ce soin pieux... »

La statue en bronze de Watteau existe dans la cour du musée; elle va surmonter une fontaine monumentale dont la maquette a été faite par Carpeaux. L'exécution de l'œuvre est confiée à M. Hiolle, un enfant de Valenciennes.

Mais on va agiter de nouveau la question de l'emplacement. Je dis *de nouveau*, car les débats remontent à 1880, et, à ce moment, des hommes très-experts dans tout ce qui touche à l'art, ont plaidé la cause avec vigueur.

La statue de l'auteur des *Fêtes galantes* sera-t-elle place Carpeaux ou sur la Grand'Place ? *Chi lo sa* ? La lutte sera courtoise ; les débats seront passionnés.

Grâce à l'initiative de M. Tahon-Fauvel, ancien maire d'Armentières, la souscription en faveur des familles Quesque et Desin, les victimes des anarchistes, a produit de magnifiques résultats.— Plus de 2,500 fr. ont déjà été recueillis.

Looberghe. — M. le docteur Durion s'est transporté en cette commune pour pratiquer l'autopsie de la victime qu'il a fallu exhumer.

Le corps de Catrice ne porte aucune trace de violence; ce malheureux aurait été asphyxié, par suite de la position à lui imposée, la tête dans la vase du fossé, par le nommé Dhondt.

Orchies. — La guerre de concurrence persiste toujours entre les boulangers d'Orchies ; il en résulte que les pains de fantaisie, autrement dits pains français, pesant 3 hectogrammes, que l'on vendait précédemment 10 centimes pièce, sont vendus actuellement 5 centimes ; le pain blanc première qualité, ne se cote plus qu'à 45 centimes le kilo et demi.

PAS-DE-CALAIS

Barly. — Des saltimbanques ou comédiens ambulants, après être restés quelques jours dans cette commune, l'ont quittée vers le mois de novembre dernier, en laissant à Stéphanie Dingreville, âgée de 69 ans, un de leurs jeunes enfants, avec promesse de venir le reprendre après avoir accompli une tournée dans les villages voisins. Depuis cette époque, on ne les a plus revus.

Le Quesnoy. — Un jeune enfant de cinq ans, Alexandre Colard, qui, habituellement, accompagnait son aïeul dans les champs, a été écrasé le 3 de ce mois, par la voiture de ce dernier. Voyant s'éloigner l'équipage de son grand'père, il a voulu courir pour l'atteindre, et son pied ayant heurté un caillou, il est tombé sous la roue.

Marquise. — Un mendiant, nommé Louis Hautefeuille, âgé de 86 ans, a été trouvé mort sur un chemin public, territoire de Réty. La mort, paraît-il, est due au froid et à l'affaiblissement de la vieillesse.

Saint-Pierre-lez-Calais. — Dimanche, la gendarmerie de St-Pierre a arrêté le sieur Florentin Joly, âgé de 22 ans, chauffeur au chemin de fer, qui, étant ivre, s'était pris de querelle avec un sieur Thomas Greenhiell, tapissier, auquel il avait, à l'aide d'un couteau, fait deux profondes blessures à la main gauche.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 mars. — Jean Lebacq, rue des Longues-Haies, cour Capart, 14. — Delphin Lambrecq, rue d'Alger, cour Briet, 14. — Jean Ryelandt, rue du Pile, cour Bellaire, 12. — Madeleine Ternynck, rue du Château, 19. — Jeanne Lebrun, rue du Progrès, impasse Nabuchodonosor. — Léonie Deconinck, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor. — Arthur Scalbert, rue des Parvenus, 18. — Blanche Declerck, rue Bayart, 14. — Léontine Malfait, rue Vaucanson, cour Prouvost, 3. — Georges Valcke, rue du Chemin de Fer, 61bis. — Philibert Marischael, rue Blanchemaille, Hôtel-Dieu — Alphonse Lemaire, rue de la Rochefoucauld, maisons Vandamme. — Adolphe Lesreumaux, rue de Tourcoing, chez Bouche.

Décès du 5 mars. — Sophie Leclercq, 3 mois, rue de la Perche, cour Jean-Bart, 14. — Charlotte Deneef, 4 an, rue Bernard, cour Bernard, 16. — Léocadie André, 19 ans, piqûrière, rue des Parvenus, 78. — Marie Veaux, 26 ans, rattacheuse, rue de Lannoy, 96. — Henri Delvoye, 3[illegible] ans, représentant de brasserie, rue des Fleurs, 16. — Jean Vandeplancke, 72 ans, cabaretier, place d'Amiens, 1.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 5 mars. Emile Leman, au Brun-Pain. — Auguste Balois, rue des Poutrains. — Berthe Leman, rue de Tournai. — Hélène Leprêtre, rue de Gand. — Aloïse Callens, à la Croix-Rouge — Désiré Halluin, rue du Calvaire. — Henri Dervaux, aux Orions.

Décès du 5 mars. — Clémence Clarisse, 1 mois, chemin des Trois-Pierres. — Edouard Calwart, 3 jours, au Blanc-Seau. — Désiré Wiart, 30 ans 10 mois, employé de commerce, rue Delhaye. — Georges Kint, 7 jours, chemin des Mottes.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille SIX-STINDRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste Joseph SIX, décédé à Mouveaux, le 4 mars 1884, dans sa 45e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service de 1re classe, qui auront lieu le vendredi 7 courant, à 10 heures en l'église de Mouveaux — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 2 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, route de Tourcoing.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'Obit du Mois, qui sera célébré le jeudi 3 avril, à 10 heures, en ladite église.

Les amis et connaissances de la famille BATAILLE-BAYART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Elisa-Sophie BAYART, décédée à Roubaix, le 5 mars 1884, dans sa 46e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le vendredi 7 courant, à 5 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 8 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Providence, 6.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 10 mars 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sidonie NUTTIN, épouse de Monsieur André VANBIERVLIET, décédée à Roubaix, le 7 février 1884, dans sa 52e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT

dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

Mons. — On nous écrit de Mons :

« La ville de Mons est, en ce moment, sous le coup de très graves préoccupations. Il existe en cette ville un vaste orphelinat, autrefois dirigé par des sœurs et placé sous la surveillance de la commission des hospices. Celle-ci, imbue de l'esprit de laïcisation à outrance qui caractérise nos gouvernants, chassa, il y a quelque temps, les bonnes religieuses et les remplaça par un personnel laïque. Cette mesure souleva dans Mons une désapprobation générale, car les prétextes que la commission invoquait pour justifier les décisions arbitraires ne reposaient sur aucun fondement sérieux.

» Cette désapprobation de la population montoise se manifesta, avec une force remarquable, aux dernières élections : La lutte fut placée sur le terrain de la laïcisation, et l'adversaire de la laïcisation de l'orphelinat, l'honorable M. Latteur, fut élu avec une majorité de près de 500 voix, sur 2,000 votants !

» Cet échec eut pour résultat la chute de la « libérale » commission des hospices. Une autre commission fut élue et voici ce qui arriva :

» On découvrit que les dépenses de l'orphelinat étaient *triplées* depuis la laïcisation ; que les élèves, faute de surveillance, s'échappaient, couraient les bouis-bouis, et rentraient ivres à l'établissement; que les devoirs religieux n'étaient plus remplis, et, pour couronner le tout, la directrice laïque vient de partir subitement, à l'insu de tous!

» Ce brusque départ a même attiré l'attention de la justice, qui instruit sur les faits qui ont pu l'amener... »

Tournai. — Nous apprenons que M. Rogier, représentant de Tournai, est gravement malade.

On sait que cet illustre vieillard, Français d'origine, mais naturalisé Belge, fit partie, en 1830, du gouvernement provisoire.

Namur. — On écrit de Bruxelles à l'*Echo de Namur* :

« Sous peu va s'ouvrir la période électorale à Bruxelles; on pense déjà à organiser des meetings électoraux catholiques. D'après des renseignements que j'ai tout lieu de croire exacts, la liste des candidats conservateurs est dès à présent arrêtée en principe. Il y aurait alliance entre catholiques et indépendants, sous la condition expressément entendue du retrait de la loi de 1879.

Roulers. — Un grand malheur est arrivé, la nuit de lundi à mardi, le long de la chaussée de Menin, hameau *de Aap*, à Roulers. Le nommé Alois Vinckier, ouvrier actif et laborieux, père de sept enfants, conduisait un chariot traîné par un cheval; il est tombé du véhicule, a roulé sous les roues et a eu quatre côtes brisées. Le malheureux a expiré une heure après.

On attribue cet accident au sommeil qui aura surpris le voiturier, qui n'était nullement ivre, comme c'est souvent le cas dans de pareilles circonstances.

FAITS DIVERS

Un gros scandale à l'horizon.— Un sieur V..., qui vient d'être bombardé juge dans les colonies, s'est, paraît-il, sauvé de Paris, pour aller rejoindre son poste, après avoir commis de nombreuses escroqueries.

Il y a une dizaine de jours, l'un de ses créanciers, propriétaire d'une brasserie, l'ayant menacé de le faire rayer du tableau de l'ordre des avocats, recevait en réponse une lettre insolente qui se terminait ainsi :

« Sachez bien que je me moque de vos menaces. Je ne suis plus avocat, et, depuis le... février dernier, je suis investi des fonctions de juge à... »

Le propriétaire d'un autre établissement, chez lequel il avait fait une dépense qu'il lui a été impossible de payer, ayant refusé de lui ouvrir un nouveau crédit, V... s'est rendu dimanche dernier, veille de son départ, avec plusieurs amis, dans cet établissement et a frappé à coups de canne le propriétaire et un de ses garçons.

Cet employé a été assez grièvement blessé.

Le commissaire de police du quartier, au bureau duquel V... a été conduit, a dressé procès-verbal, mais n'a pas cru devoir maintenir en état d'arrestation cet aimable juge qui, lundi, a quitté Paris pour aller s'embarquer et doit, à cette heure, voguer vers le bienheureux pays où le gouvernement de la République l'envoie rendre la justice.

Le vol des postes. — M. Macé, qui ne prendra sa retraite que le 1er avril prochain, si toutefois on ne le décide pas à conserver son poste, est rentré, hier, de son voyage de Nice.

Dès son arrivée, dit l'*Evénement*, il a été mandé au Parquet et s'est mis en communication avec M. Habert, au sujet de la recherche de l'auteur du vol de l'administration des postes.

Nous disons « l'auteur du vol » parce que, nous l'avons déjà fait remarquer, un seul personnage, appartenant à l'administration des postes, se trouve visé et par la rumeur publique et par les premières investigations de la justice.

On va donc faire, aujourd'hui, ce qu'on aurait dû faire il y a dix-huit mois : remonter la filière, pour trouver le premier négociateur des titres de rente italienne, qui se trouvaient dans le sac n° 2.

Mais ce qui était possible alors devient bien difficile aujourd'hui.

Enfin, M. Macé va se mettre à l'œuvre.

Arrestation de trois bandes de faux-monnayeurs. — M. Kuenh, commissaire aux délégations judiciaires, vient d'arrêter, coup sur coup, trois bandes de faux-monnayeurs, qui fabriquaient des pièces de deux francs, d'un franc et de cinquante centimes. La première de ces associations, raconte le *Figaro*, était composée de Victor Thiéry, âgé de 40 ans, menuisier, demeurant 75, rue Daguerre, et de Louis Berthien, âgé de 30 ans, tonnelier, demeurant même rue, 52. C'est au domicile de Thiéry, que les faussaires ont été arrêtés. C'est à l'aide de moules en plâtre et d'une pile Bunsen qu'ils fabriquaient des pièces de deux francs.

La deuxième bande comprend un nommé Guionvar, dit La Guiche, repris de justice, âgé de vingt ans, puis François Perrachon, âgé de dix-neuf ans, demeurant tous deux 36, rue des Rosiers, qui fabriquaient des pièces de 2 francs à l'effigie de la République, qu'ils vendaient 75 centimes à des «fournaises»; c'est ainsi qu'on désigne ceux qui coulent la fausse monnaie. Plusieurs de ces fournaises ont été arrêtés; ce sont les nommés Scherrer (Jacques), vingt-deux ans; Violette (Michel), âgé de trente ans, repris de justice, et Henri Duval, âgé de 19 ans: Tous ont été surpris, 36, rue des Rosiers. Enfin, hier matin, la troisième bande a été arrêtée rue de Sambre-et-Meuse, où habitait un nommé Rumbkens, dit le Bombé, âgé de trente-trois ans, sujet prussien. Les complices de ce dernier sont les nommés Paul Couillard, modeleur, et Henri Terrier, repris de justice. Tout ce joli monde a été écroué au Dépôt.

Un commerce lugubre. — Les employés de la navigation du département de la Seine viennent de découvrir un nouveau genre d'escroquerie, qui se pratique sur une large échelle.

Voici en quoi consiste l'opération :

« Dans le département de la Seine, une prime de quinze francs est allouée à quiconque repêche un noyé.

« Cette prime n'existe pas dans le département de Seine-et-Oise, non plus que dans les autres. Les bateliers de la Seine ou de la Marne, domiciliés sur les confins du département de la Seine, vont avec leurs bateaux, acheter à leurs confrères du département voisin, pour la somme de cinq francs les noyés que ceux-ci ont trouvés.

» Ils attachent le noyé à leur bateau et reviennent dans le département de la Seine, tirant après eux le *machabée*, qui reste entre deux eaux.

» Ils vont ensuite déclarer au commissariat qu'ils ont trouvé un noyé dans la circonscription, le montrent couché sur la berge, où ils l'ont préalablement déposé et touchent une somme de quinze francs; bénéfice : dix francs.

» Une surveillance spéciale va être exercée sur les commerçants de ce nouveau genre.

Affreux meurtre en Espagne. — Quatre victimes. — On écrit de Madrid au *Matin* :

« Un meurtre horrible a été commis samedi dernier, à Tarragone, par un cordonnier nommé José Pérez, âgé de dix-neuf ans.

» Les victimes, qui sont des femmes, sont au nombre de quatre : Florentine Mathieu, âgée de quatre-vingts ans; sa fille, Josefa Mallol; la belle-fille de cette dernière, âgée de dix-sept ans, et une servante de la maison. Josefa Mallol tenait un débit de tabac; sa mère et sa belle-fille demeuraient avec elle.

» Samedi matin, de bonne heure, Pérez, armé d'un poignard, entra dans la boutique, se jeta comme un sauvage sur les quatre femmes et les poignarda l'une après l'autre. Florentine Mathieu et la jeune fille furent tuées sur place. Quant aux deux autres, il est probable qu'elles ne survivront pas à leurs blessures.

» Le meurtrier réussit à s'échapper, mais il fut arrêté plus tard et conduit devant le magistrat. Mis en présence de ce dernier, il a nié le crime.

» On croit que Pérez, ayant appris que Josefa Mallol devait recevoir ce jour-là une forte livraison de tabac, avait résolu de s'emparer de l'argent amassé pour le paiement de la marchandise. »

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DU-RHONE

Affaire Guichard. **Assassinat d'un garçon de recettes** du *Crédit Lyonnais*.

Le 30 novembre dernier, à midi, le nommé Michel Père, garçon de recettes au *Crédit Lyonnais* (succursale de Marseille), manquait à l'appel des encaisseurs.

L'honorabilité de Père était connue de tous, et l'idée que cet employé avait pu s'enfuir avec les sommes qu'il avait été chargé de recueillir ne vint à l'esprit de personne.

A midi et demi, on fut réellement inquiet, et l'on se demanda si Père n'avait pas été assassiné dans les terrains vagues des Catalans, ou peut-être jeté à la mer.

M. Bô, directeur du *Crédit Lyonnais*, fit aussitôt prévenir le commissaire spécial de la sûreté, à qui il fit part de ses craintes. On prit des renseignements dans les différentes maisons où Père avait des effets à recouvrer, et là où il avait à toucher des sommes importantes, il s'était borné, suivant l'usage, à laisser des fiches. Père, au lieu de voler la maison de banque, avait évité, au contraire, de se charger de trop fortes valeurs.

Les agents de la sûreté firent toutes les recherches possibles, mais ils rentrèrent *bredouilles* : Père n'était pas retrouvé.

Le soir du même jour, vers six heures, M. Germanand, commissaire de police, était prévenu qu'un cadavre venait d'être découvert dans une maison meublée de la rue Paradis, 56, dans les circonstances suivantes :

La dame Marthe Alleyron revenait avec sa bonne d'un *cabanon* qu'elle possédait au bord de la mer, quand, voyant que l'un des appareils à gaz de sa maison de la rue Paradis ne fonctionnait pas, elle envoya sa bonne chercher l'employé du gaz. En montant chez elle au second, elle s'aperçut que, sur l'une des portes du premier étage, le locataire avait oublié sa clef. Elle avait loué cet appartement, dix jours auparavant, à un individu qui déclara se nommer Henri Blin, fabricant de poteries à Aubagne. Il louait avec cette réserve qu'à partir de Pâques, il se mettrait dans ses meubles. Cet homme disparut, et la propriétaire ne le revit plus. On comprendra dès lors qu'elle fut assez étonnée en voyant sa clé sur la porte.

Elle entra, et comme l'obscurité était fort grande, elle ne put distinguer autre chose qu'un matelas qui avait été déplacé et jeté au milieu de la chambre. Cependant, n'entendant aucun bruit chez son locataire, elle était intriguée au point qu'elle dit à l'employé du gaz : « Voyez-donc ce qu'il y a là-dedans. » Celui-ci, après avoir hésité un instant, pénétra dans l'appartement loué par le prétendu Blin, et recula aussitôt, saisi d'effroi, en disant : « N'entrez pas ! il y a là un cadavre ! »

Le commissaire de police arriva bientôt sur les lieux, accompagné de son secrétaire ; on souleva le matelas jeté au milieu de la chambre et on mit ainsi à découvert le cadavre de Michel Père, le garçon de recettes du *Crédit Lyonnais*.

Le malheureux était bâillonné, les pieds et les mains étaient fortement liés de deux tours de corde; le cou était également entouré d'une corde qui était fixée elle-même au gond de la porte d'entrée. Deux mouchoirs, dont l'un enfoncé jusque dans l'œsophage, et l'autre serré avec force sur la bouche, avaient servi à étouffer Père. Par-dessus, un oreiller et un matelas.

On trouva dans la chambre : une pierre, un encrier renversé et le chapeau de la victime.

Le directeur du *Crédit Lyonnais* fut aussitôt prévenu, et l'on put établir approximativement que la sacoche de Père devait contenir 40,000 fr. de valeurs diverses.

La mort de Père prit les proportions d'un deuil public; 50,000 personnes assistèrent à ses obsèques. L'assassinat du fidèle employé devint le thème de toutes les conversations; on arrêta plus de dix personnes, qui toutes furent relâchées, faute de preuves.

Le *Crédit Lyonnais* promit une prime de *dix mille francs* à qui ferait découvrir les assassins.

C'est alors que les déclarations les plus fantaisistes affluèrent au Parquet, et la justice fut plutôt égarée que servie par ce luxe d'informations.

On était déjà au onze décembre — onze jours après la découverte du cadavre — quand le 11 au soir, un M. Verdier qui tient un magasin de jouets et d'articles de voyage, vit venir chez lui un grand gaillard, porteur d'une longue barbe blonde, qui demanda à voir des sacoches de voyage, prétextant un voyage à bref délai.

L'inconnu fixa enfin son choix sur une sacoche, et, pour en payer le montant, il tira de sa poche une liasse de billets de banque. Mais, remarquant dans son emplette quelque chose de défectueux, il pria qu'on la lui réparât et dit qu'il reviendrait prendre l'objet. M. Verdier eut alors un soupçon : cet inconnu ne serait-il pas l'assassin de Michel Père?

Il courut faire part de ses doutes au chef de la sûreté, qui le fit accompagner par un agent. L'inconnu, au sortir du magasin de M. Verdier, fut filé : il entra chez un bijoutier, où il acheta une bague qu'il paya encore avec un billet de mille francs. L'agent Pujol suivit alors cet étrange acheteur jusqu'à la maison portant le n° 9 de la rue Baumont et, vu l'heure avancée (onze heures du soir), il pensa qu'il pouvait aller prévenir ses chefs et que l'inconnu ne ressortirait pas.

Le 12 décembre au matin, M. Ramondenc, commissaire special de la sûreté, accompagné de quatre de ses agents, se présentait au n° 9 de la rue Baumont et frappait trois coups discrets à l'une des portes du troisième étage. Ce n'est qu'au bout de quelques minutes qu'on se décida à ouvrir : un homme apparut, grand, barbe longue... c'était bien l'acheteur de la veille.

Dans la chambre se trouvait la fille Anna Moulin.

Le locataire qu'on venait de réveiller déclara se nommer François Guichard et exercer la profession d'ouvrier boulanger.

On visita soigneusement l'appartement et l'on découvrit : 13,000 francs en billets de banque de 1,000, 500 et 100 francs; et une somme de 600 francs en or; enfin, sous une pile de linge, 50 francs en écus.

Questionné aussitôt sur cette petite fortune, Guichard prétendit l'avoir trouvée sous un tunnel de la ville. Il fut écroué.

Questionnée à son tour, la fille Anna Moulin déclara que Guichard avait disparu quelques jours avant le 30 novembre, et que, depuis cette époque, il avait de l'argent *plein les poches*. Confronté avec la propriétaire de la rue Paradis, Guichard fut parfaitement reconnu : sa barbe avait seulement changé de couleur.

Fouillé par un inspecteur de la sûreté, Guichard fut trouvé porteur de 17,900 fr., dissimulés dans deux poches qu'il avait cousues à l'intérieur de sa chemise. Il répéta la fable qu'il avait racontée au chef de la sûreté, et affirma avoir trouvé le tout sous une pierre, au boulevard National.

La fille Anna Moulin parla d'un ami de Guichard, qui avait disparu, après un voyage en Espagne.

Cet ami, nommé Contestin, également ouvrier boulanger, n'a pu être retrouvé malgré les plus actives recherches : la fille Anna Moulin a même fait, dans ce but, un voyage en Espagne avec deux agents de la sûreté.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, si cet homme existe et si Guichard n'a pas tué son complice, il l'a positivement volé, puisque le total des sommes contenues dans la sacoche de Père était en sa possession.

Mais tenait-on bien réellement l'assassin ? Guichard protestait de son innocence, et ce n'est que pressé de questions par les magistrats qu'il s'est enfin décidé à entrer dans la voie des aveux.

Il raconta alors la scène du crime : Aidé de Contestin, il avait mis en circulation une traite dont l'échéance était au 30 novembre, une fin de mois, c'est-à-dire un jour où les garçons de recettes ont d'énormes valeurs à recouvrer. Ils avaient attendu dans la chambre de la rue Paradis le malheureux employé chargé de l'encaissement de la traite, et, pour tromper les ennuis de l'attente, ils avaient fumé un paquet de cigarettes, dont on a retrouvé les bouts mâchonnés dans les cendres du foyer.

A midi moins un quart, Père s'est présenté : on l'a fait entrer, puis, brusquement, Contestin s'est jeté sur lui, pendant que Guichard cherchait à le bâillonner. Ils lui ont ensuite lié les mains et les pieds, et ont passé une corde autour du cou. Ils ont pris la sacoche de Père, sont montés dans une voiture, se sont fait conduire à Ste-Marthe, dans la banlieue ; là, ils ont renvoyé le cocher, se sont promenés dans la campagne, ont caché la sacoche dans un buisson épais, et, rentrés en ville, ils ont pensé qu'ils seraient plus en sûreté en Espagne, et ils sont partis.

On sait la suite : Guichard, de retour à Marseille, s'est fait prendre maladroitement, pour un homme qui avait entouré de tant de ruse et de mystère son épouvantable crime.

Qu'est devenu Contestin? Qui le sait? Guichard, peut-être, mais s'il le sait, il ne l'a point voulu dire; et s'il le savait vivant, il aurait dénoncé sa retraite, comme il a dit son nom, puisque son grand système de défense est de rejeter sur ce complice la plus grande part de responsabilité.

Le mystère qui plane sur la question de savoir si Contestin est mort ou vivant ou même s'il a existé donne un intérêt de plus à cette épineuse affaire, dont les débats se déroulent en ce moment devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'expulsion des étrangers dans le Nord

Paris, 6 mars.

On lit dans l'*Intransigeant* :

« Il y avait longtemps que l'on ne parlait plus d'expulsions. Le ministre de l'intérieur s'est préoccupé de cet état de choses inaccoutumé, et il vient de prescrire au préfet du Nord de faire immédiatement sortir du territoire français les étrangers qui pourraient se trouver dans son département.

» C'est, selon M. Waldeck-Rousseau, le moyen de calmer les grévistes. Pour lui, les mineurs cèdent à des excitations. Pour tout le monde, ils protestent contre la tyrannie des exploiteurs et ils obéissent à un sentiment de juste révolte. Ils n'ont pas besoin d'être excités pour cela, et, en chassant des hôtes confiants, on commettra une infamie nouvelle. »

L'inauguration du monument de Gambetta

Paris, 6 mars.

La représentation républicaine du Lot, M. Grana, préfet du département, et M. Sirech, maire de Cahors, ont achevé leurs invitations aux membres du gouvernement. Tous les ministres sans exception ont manifesté le plus vif désir d'assister à la cérémonie d'inauguration du monument élevé à la mémoire de Gambetta par sa ville natale ; tous ont promis de s'y rendre, en subordonnant toutefois leur acceptation à la décision qui sera prise en conseil des ministres. Dès maintenant, on peut considérer comme assurée la présence à Cahors, le 14 avril prochain, de la moitié au moins des membres du cabinet.

M. Le Royer, président du Sénat, s'est excusé pour des raisons de santé, en exprimant tous ses regrets. M. Brisson, président de la Chambre des députés, s'est engagé formellement.

Ont en outre accepté l'invitation de la ville de Cahors : MM. Challemel-Lacour, Cazot, Spuller, Paul Bert, Ranc, de Freycinet, Rouvier, Allain-Targé, Devès, etc.

L'attaque de Bac-Ninh

Paris, 4 mars.

Le *Figaro* annonce que l'attaque de Bac-Ninh est commencée.

Un combat d'artillerie a eu lieu hier en avant de Hanoï avec l'artillerie établie par l'ennemi sur la digue du canal. Il ajoute que la flotille des canonnières ne pourra pas rendre ce qu'on en attendait à cause des basses eaux.

Le prince Orloff à Berlin

Moscou, 6 mars.

La *Gazette de Moscou* fait ressortir la haute signification qu'il convient d'attacher à la nomination du prince Orloff au poste d'ambassadeur à Berlin.

Cette nomination, comme l'envoi dans la capitale de la Prusse, de la députation des chevaliers de St-Georges, est l'expression fidèle des relations cordiales qui unissent la Russie et l'Allemagne.

Le prince Orloff, qui possède la confiance toute particulière du Tzar, est également honoré de celle de l'empereur Guillaume, et il est en rapports constants d'amitié avec l'homme d'Etat qui dirige les affaires de l'Allemagne.

La *Gazette de Moscou* conclut en disant que l'Europe a, avant tout, besoin de garanties pour sa sécurité intérieure, et que l'une des meilleures, c'est un bon accord entre l'Allemagne et la Russie.

Au Maroc

Madrid, 6 mars.

La *Patria* publie une lettre de Tanger annonçant que le comte Chavagnac et tous les étrangers peuvent voyager dans le Riff, mais qu'ils doivent être escortés par des soldats du sultan. Ce journal ajoute qu'une commission déléguée par le sultan a informé le représentant de la France de cette décision.

Maladies du bétail

New-York, 6 mars.

Des cas nombreux de stomatite aphteuse (*foot and manth discase*) se seraient déclarés parmi le bétail de Neoshofall (Texas).

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

Conseil des ministres

Paris, 6 mars.

Un conseil de cabinet a été tenu ce matin sous la présidence de M. Jules Ferry.

M Raynal a soumis à ses collègues la réponse qu'il se propose de faire à l'interpellation de M. Giard.

Le prix de revient de la houille est supérieur en France à celui des pays étrangers : les salaires sont également supérieurs.

Une action du gouvernement en faveur d'une élévation des salaires déterminerait l'impossibilité de la concurrence.

Il n'y a pas à faire intervenir la loi de 1810; le gouvernement doit se contenter du rôle de médiateur entre les ouvriers et les Compagnies.

Le conseil s'est occupé ensuite de la formation des chambres d'agriculture qui seront crées par un collège spécial composé d'agriculteurs, de propriétaires et de professeurs d'agronomie.

La dynamite en Angleterre

Londres, 6 mars.

Suivant le correspondant parisien du *Standard*, la dynamite employée dans les récents attentats de Londres serait de provenance française et aurait été fabriquée entre Amiens et Boulogne.

Paris, 6 mars.

La police française recherche activement les complices des attentats commis à Londres à l'aide de la dynamite. On aurait découvert l'indice d'un nouvel attentat projeté à Londres pour le jour de saint Patrick.

Ouverture du Reichstad

Berlin, 6 mars.

A l'ouverture du Reichstad, le discours de l'empereur constate que les relations de l'Allemagne avec les puissances étrangères sont très satisfaisantes. Le maintien de la paix est assuré, autant que le permettent les prévisions humaines.

Egypte et Soudan

Londres, 6 mars.

Le *Standard* publie un avis de Souakim disant qu'une proclamation des généraux Herwett et Graham invite tous les cheiks à venir conférer à Souakim ; elle les presse de chasser Osman-Digma.

Suivant le récit d'un fugitif de Sinkat, tous les habitants de cette ville ont été vendus comme esclaves. Osman-Digma a encore avec lui 2,000 fanatiques,

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL).

Séance du jeudi 6 mars 1884

Présidence de M. LE ROYER, président.

Les Couloirs

La commission relative aux prud'hommes mineurs a commencé l'examen de la proposition de loi. M. Béral a déclaré qu'il se proposait d'aller en Belgique pour étudier la question.

Sur la proposition de MM. de Lareinty et Malleville, la commission a invité M. Béral à s'entourer de tous les renseignements désirables et ajourné jusqu'à son retour toute décision.

La séance

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL.)

Séance du jeudi 6 mars

Présidence de M. Henri BRISSON, président.

Les Couloirs

Les droites ont décidé qu'elles se réuniraient jeudi pour la reconstitution de leur bureau, à la suite de la mort de leur président, M. de Durfort de Civrac.

Contrairement aux informations publiées par les journaux, aucune décision n'a encore été prise au sujet de l'augmentation du traitement des instituteurs.

La séance

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Interpellation de M. Giard

M. Giard rappelle les commencements de la grève d'Anzin et se demande si les ouvriers qui, jusque-là, se sont contentés de bonnes paroles, continueront à observer le même calme quand la faim viendra. L'ordre matériel ne suffit pas. La Compagnie est la seule cause de la grève.

L'orateur critique vivement le système de marchandage qu'il prétend contraire à la liberté.

Il soutient que les mines ne doivent pas être exclusivement exploitées par l'industrie privée. Une part de régie doit revenir à l'Etat.

En somme, il rend responsable la Compagnie d'Anzin qui a renvoyé des ouvriers légalement syndiqués, et il soutient le droit d'intervention de l'Etat.

M. Raynal répond que la propriété du sous-sol concédée par l'Etat devient perpétuelle et transmissible.

Le droit d'intervention en faveur de la sécurité des ouvriers reconnu par la loi de 1810 a été amoindri par des lois ultérieures.

Le retrait de la concession ne peut pas être prononcé pour un différend entre patrons et ouvriers.

Le ministre montre la simultanéité de la réduction des bénéfices et de l'augmentation des salaires et l'infériorité de la production d'Anzin sur les mines étrangères.

PROGRAMME DES THÉATRES

Théâtre des Boulevards. — Jeudi, 6 mars, à 8 h. Le plus grand succès du jour. — *François les Bas Bleus*, opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Dubreuil, Humbert et Burani, musique de Firmin Bernicat, terminée par A. Messager.

Jobin et Nanette, vaudeville-opérette en un acte.

COMMERCE

BOURSE COMMERCIALE DE PARIS

du jeudi 6 mars 1884

	Cours précéd.	Cours du jour
Huile de colza. — Tendance soutenue		
Disponible	74 50	75 —
Avril	74 75	75 —
4 de mai	75 —	75 —
4 derniers	80 —	80 —
Huile de lin		
Disponible	53 —	54 —
Avril	54 25	54 50
4 de mai	56 50	56 25
4 derniers	60 —	60 —
Spiritueux. — Tendance baisse		
Disponible	43 —	42 75
Avril	43 50	43 25
4 de mai	45 —	44 75
4 derniers	45 75	45 50
Stock : 18,725		
Farines 9 marques. — Tendance lourde		
Disponible	48 80	48 60
Avril	49 40	49 10
Mai-juin	50 50	50 10
4 de mai	51 40	51 —
Marque Corbeil	56 —	56 —
Circulation : 2,800.		
Blés. — Tendance calme.		
Disponible	23 25	23 —
Avril	23 40	23 25
Mai-juin	24 25	23 80
4 de mai	24 60	24 50
Seigles. — Tendance calme.		
Disponible	15 50	15 50
Avril	15 75	15 75
Mai-juin	16 25	16 25
4 de mai	16 50	16 50

Temps : Beau

MARCHES DE LILLE

6 mars	HUILES l'hectolitre. Cours du jr	C. pr.	GRAINES l'hectolitre.	TOURT. les 100 kil.
Colza	.. ..	77 ..	26	20 .. 20 50
Epurée	.. ..	83 ..	.. ..	.. ..
Œillette b.g.	.. ..	.. ..	26 .. 29 ..	18 .. ..
Lin de pays	.. ..	52 50	20 .. 23 ..	24 75 25 ..
Lin étranger	.. ..	51 .	19 .. 22 ..	22 50 23 50
Chanvre	.. ..	.. ..	15 .. 17 ..	17 .. ..
Cameline	.. ..	.. ..	16 .. 18 ..	17 18 ..

Marché aux grains du 5 mars.

Quantité 211 sacs de 1 hect. de blé blanc 19 09 à ..
— 67 — roux 16 64 ..
Prix extrêmes du blé blanc 18 .. 20 25
— roux 16 .. 17 ..
Prix du sac de 100 kil. de fleur 1re qualité. 33 ..

Les dix marchés réunis. — Lille, Douai, Cambrai, Armentières, Bailleul, Bergues, Bourbourg, Hazebrouck, Orchies, Arras :

Moyenne du jour : Blé blanc, 18 27; roux, 16 51.

Taxe officieuse du pain

1re qualité Pain de fleur 36 c. le kilog.
2e — Pain blanc 34 c. —
3e — Pain de ménage 29 c. —

Marché au bestiaux du 3 au 5 mars

ESPECES d'animaux	PRIX DE REVIENT AU KILOG sur pied. 1re qualité	2e qualité	3e qualité	Poids moyen vif.
Bœufs	1.83	1.73	1.58	...
Vaches	1.75	1.65	1.50	...
Taureaux	1 70	1.60	1.45	...
Veaux	2.20	2.10	1.85	...
Moutons	1 95	1.90	....	...
Porcs	1.50	1.45	1.40	...

Marché aux Fourrages du 27 février au 5 mars.

	1re q.	2e q.		1re q.	2e q.
Paille	50	45	Luzerne	75	70
Foin	80	75	Trèfle	80	75
Lentilles	80	75	Hivernage	65	60
Sainfoin	75	70			

Marché de Bailleul du 4 mars.

Avoines	19 ..	Pom. de terre	6 ..
Haricots	27 ..	Beurre, pièce	2 20
Foin	6	Œufs, les 26	1 75 2 10
Paille	3 75	Fèves	..

MARCHÉ D'ANVERS 5 mars

Tous les prix s'entendent en kilos. par 100 francs

PÉTROLE RAFFINÉ (cote officielle).

	Cours précéd.	Cours du jour
Disponible	19 75	19 75 .. ..
Février	19 75	19 75 .. ..
Mars	19 75	19 75 .. ..
Avril	19 75	19 75 .. ..
Mai	20	21 75 ..

SAINDOUX. — Marque Wilcox

	Cours précéd.		Cours du jour	
Marque Wilcox, disp.	117 .	118 ..	116 50	.. ..
— Mars	116 50	.. ..	117 75	.. ..
— Avril-mai	116 50	116 75	116 ..	116 50

LARDS SALÉS SECS D'AMÉRIQUE.

Long. middles nouv.	108 ..	109 ..	108	109 ..
Short middles	114	115 ..	114 .	115 ..
Short and long				
Février-mars	110 ..	.. ..	111 .	.. ..
Avril	112 ..	.. ..	112 .	.. ..

CAFÉS. — Marché calme et sans affaires de première main.

LAINES. — On a vendu 145 balles La Plata suint.

COURS DE CLOTURE

du marché de New-York du 5 mars 1884

Cotons

Ventes du jour : 32,000 balles. Marché facile.

Recettes : 10,000 balles, contre 17,000 en 1883 et 11,000 en 1882.

Total de la semaine : 45,000 ball., contre 87,000 en 1883 et 41,000 en 1882.

	Cotons	Saindoux	Maïs	Cafés	Froments
Janvier	.....	....	.. ./.	.....	... ./.
Février	....	9.57	.. ./.	.....	... ./.
Mars	10 89	9.62	62 1/2	10 65	107 3/4
Avril	10 92	9 70	63 1/2	10 65	109 3/4
Mai	11.09	9 75	64 ./	10.70	111 3/4
Juin	11 21	9 80	64 3/4	10 70	112 3/4
Juillet	11.31	9.85	.. ./.	10.75	112 ./.
Août	11.40	9.87	.. ./.	10.75	112 ./.
Septemb.	11.11	....	.. ./.	10.75	... ./.
Octobre	10 73	....	.. ...	10.80	... ./.
Novemb.	10 63	....	.. ./.	.....	... ./.
Décemb.	10 64	....	.. ./.	.....	... ./.

TISSUS ET FILÉS

Manchester, 4 mars.

Marché calme. Il n'y a pas de changement notable dans les prix, toutefois en filés pour la consommation la tendance est plutôt à la baisse. Les filés pour l'exportation restent modérément recherchés pour l'Inde et le Continent. En tissus il y a moins de disposition à opérer et les transactions sont insignifiantes.

COTONS

Le Havre, 4 mars.

Marché ferme. Ventes 2,000 balles. On cote disponible et courant fr. 69 2., s/mars fr. . , s/avril fr. 70 25, s/mai fr. 71 , s/juin fr. 71 75, s/juillet fr. 72 50, s/août fr. 73 .. s/sept. fr. 73 50, sur octob. fr. 73 .. s/nov. fr. 72 .., s/déc. fr. 71 .., s/janv. fr. 71 . les 50 kil.

Le Havre, 6 mars.

Ventes : 1000 balles. Marché ferme.

Liverpool, 6 mars.

Ventes : 12,000 balles. Marché soutenu.

New-York, 6 mars.

Middling Upland, 10 7/8.

Recettes aux Etats-Unis : 10,000 balles.

Cotes en cents du Middling, classe américaine : à New-Orléans, 10 3/8, Savannah, 10 3/8.

CAFÉS

Le Havre, 4 mars

Marché calme. Ventes 57,000 sacs. On cote Santos good average disp. et sur courant fr. 6. 50, s/mars fr. .. , s/avril f. 65 25, s/mai fr. 65 75, s/juin fr. 6. .., s/juillet fr. 66 75, s/août fr. 67 25, s/septembre, fr. 67 50, s/oct. fr. 68 .. et s/nov. fr. 68 25 les 50 kilos.

En disp. on a vendu 78 sacs Guayra non gragé de fr 67 à 74 50 et 4. sacs Manille à fr. 67 les 50 kil. entr.

PÉTROLE

Brême, 4 mars.

Marché ferme ; disp., 7.65 Rm ; mars 7.75 ; Rm. avril 7,75 Rm, sur mai 7,85 Rm. sur août-déc., 8.35 Rm.

Brême, 5 mars.

Marché calme ; disp. 7,60 Rm ; avril 8,35 Rm.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 5 mars 1884

Bourse excellente, si l'on ne considère que la progression nouvelle de la clôture précédente. Baisse d'expectative, si l'on s'attache à découvrir combien sont peu nombreuses les transactions. Tout naturellement on en arrive à se demander si les affaires ne se font qu'à coups de crayon entre banquiers. Les capitaux sont toujours aussi défiants que par le passé, la non réussite de l'emprunt amortissable crée une situation difficile à l'Etat, il faudra recourir encore une fois à des expédients, et émettre en conséquence de nouveaux bons du Trésor. La forme donnée à l'emprunt déplaît au public. Ce mot *amortissable* ne lui dit rien qui vaille.

Tant que l'équilibre de nos finances n'aura pas été rétabli, la hausse sera éphémère.

Les cours de nos rentes sont, il est vrai en nouveau progrès, mais il n'a été possible de les conserver qu'en vendant de nombreuses primes.

Le 3 0/0 a fini à 76-47. L'amortissable, 77,37. Le nouveau reste à 76,60. Le 4 1/2 0/0 est soutenu à 106,07.

Le Crédit Foncier a été de toutes nos valeurs celle qu'a le plus profité de la hausse, aujourd'hui encore on a fait 1240; c'est certain qu'on ne s'en tiendra pas là. Le courant de demandes sur les Obligations Foncières n'a pas été moins important que précédemment, au contraire, il s'affirme d'une façon sérieuse car l'obligation foncière 1879 est restée à 447 en hausse de 2 fr. pour la journée.

Le Suez est très animé, les cours ont bien été un peu débattus, mais le cours de 2650 reste acquis. —Cette valeur est appelée à un brillant avenir. — Aussi, dorénavant, nous attacherons-nous à donner le bulletin des recettes qui ont une influence considérable sur les cours.

De tous nos Chemins, le plus recherché est l'Orléans, qui atteint 1380. — D'après une étude sérieuse de l'entreprise et des ressources qu'elle possède, on peut conclure que le dividende de 82 fr. 50 sera le revenu fixe de cette valeur dans trois ans au plus.

BOURSE DE PARIS du jeudi 6 mars.

(Par dépêche télégraphique).

1 heure 25

PREMIER COURS A TERME

COURS précédent.	VALEURS	COURS du jour.
76 50	3 0/0 français nouveau	76 30
76 57	3 0/0 français	76 47
77 37	3 0/0 amortissable	77 25
106 62	4 1/2 français	... ..
.... ..	Banque de France	... ..
.... ..	Foncier de France	1232 50
.... ..	Crédit général français	.... ..
.... ..	Mobilier français	... ..
1696 25	Chemin de fer du Nord	1692 50
2050 ..	Suez	2030 ..
337 50	Egyptien 6 0/0	334 ..
93 85	5 0/0 Italien	93 70
1242 50	Lyon	1242 50
8 85	5 0/0 Turc	8 85
488 75	Banque de Pays Autrichiens	490 ..
647 50	Banque ottomane	644 ..
185 ..	Mobilier espagnol	... ..
660 ..	Chemins autrichiens	656 25
317 50	Chemins lombards	317 50
.... ..	Saragosse	432 50

Cours de 2 heures

COURS précédent.	COURS A TERME	COURS du jour.
	3 0/0 français nouveau	.. ..
76 45	3 0/0	76 30
77 37	3 0/0 amortissable	77 27
106 ..	5 0/0	105 90
93 85	Italien	93 80
660 ..	Autrichien	657 ..
8 85	Turc	882 ..
337 ..	Egyptienne 6 0/0	332 ..
2042 ..	Suez	2027 50
.... ..	Actions Est	740 ..
1235 ..	— Lyon	1240 ..
1698 ..	— Nord	1690 ..
1320 ..	— Orléans	1320 ..
.... ..	Obligations Est	360 ..
.... ..	— Lyon	362 ..
364 75	— Nord	... ..
357 25	— Orléans	357 50
.... ..	— Nord-Est	.... ..
1240 .	Crédit-Foncier	1233 ..

Cours de clôture au comptant du 6 mars

COURS précédent.	VALEURS	COURS du jour.
76 60	3 0/0 nouveau	76 55
76 45	3 0/0 amortissable	76 35
77 45	3 0/0 — 1884	77 35
107 60	4 1/2 0/0	107 25
105 97	4 1/2 0/0 1883	105 95

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX
Imprimerie : ALFRED REBOUX — Roubaix